



CONVOCATION

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT DEPARTEMENTAL U13

Lieu de convocation : DFCO – ECO PARC

700 Rue Frédéric Lescure – ST APOLLINAIRE

Date

MERCREDI 26 Février et 05 Mars - VENDREDI 28 Février et 07 Mars

Horaire

RDV à 9H30 (fin 12H00)

ENCADREMENT

Responsables :

M. RICHARD Yoann – 06 42 44 16 17

M. DORVILLE Florian – 06 19 38 74 38

M. ZIANI Slimane – 06 61 24 54 10

LISTE DES JOUEURS/SES CONVOQUE(E)S

Voir Liste – Merci de prévenir, Lucas BADER (lbader@cote-dor.fff.fr) , en cas d'absence

DEPLACEMENT

A la charge des familles.

TENUE

Les joueurs devront obligatoirement se munir :

- De leur équipement complet de joueur ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques du moment (coupe-vent, nécessaire de douche, change...).
- Une gourde.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nous vous rappelons que cette convocation est adressée directement au club d'appartenance qui a l'obligation d'en informer les licenciés et les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé(e) est mineur.

Si la personne est malade ou empêchée, elle ou à défaut son responsable légal doit, avertir, par écrit ou par mail, dans les plus brefs délais, personnellement ou par l'intermédiaire de son club, Monsieur BADER Lucas (lbader@cote-dor.fff.fr) qu'elle est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée.

Extrait annuaire LBF :

c) Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu par un stage de préparation, de sélection ou d'une rencontre inter-ligues, inter-districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé. Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

e) S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de la suspension.

Le District décline sa responsabilité en cas de perte ou vol de tout objet de valeur (espèces, chèques, carte de paiement, papiers d'identité, bijoux, téléphones ect...) pendant la durée du rassemblement.



LISTE DES JOUEURS RETENUS

NOM	Prénom	Club
RHOURIBI	Zyad	ALC Longvic
RABHI	Faycal	AS Beaune
CAMARA	Theo	ASPTT Dijon
EL MENSOUR	Aymen	
GERLAC	Maxime	
JAMES	Wisdom	
MORET	Nolan	
MOUTCHOU	Yanis	
PAUTOT	Charles Edouard	
PETIT	Gabin	
SIRVIN	Ethan	
RABLAT	Esteban	
BATOMENILA	Tislay	DFCO
FAURE	Soren	
LIMBARDET	Kylian	
MARI	BenPharell	
VILLEMIN	Clement	
BAJARD	Simon	Fontaine-les-Dijon FC
CARRASCO	Eliott	
COLOMBO	Alessio	
DEMESY	Tiago	
DIAKITE	Ousmane	
MAAROUFI DUBARD	Aydem	
OUARTI	Sofiane	
SA	Raphael	
ROUGE	Loucas	UCCF
BELBAGGAR	Mohamed	USCD
LECOMTE	Hugo	
MORISOT	Marius	